

Pratiques institutantes, n° 2

La critique institutionnelle, le pouvoir constituant et le long souffle de la pratique institutante

Gerald Raunig

Traduit par Barbara Fontaine

« [...] l'insurrection nous mène à ne plus nous laisser régir, mais à nous régir nous-mêmes, et elle ne fonde pas de brillantes espérances sur les institutions à venir. Elle [n']est [pas] une lutte contre ce qui est établi [car] lorsqu'elle réussit, ce qui est établi s'écroule tout seul. Elle est un effort pour me dégager du présent qui m'opprime. Et dès que je l'ai abandonné, ce présent est mort et tombe en décomposition. »^[1] (Max Stirner)

I. Institution et critique

L'entreprise de déconstruction, problématisation et reformulation de la critique institutionnelle que tente par différents biais l'édition de *transversal* parue début 2006, « Do you remember institutional critique ? »^[2], ne peut se dispenser de s'interroger aussi bien sur la compréhension de l'institution que sur la compréhension de la critique des deux premières phases de la critique institutionnelle artistique et sur les figures analogues de l'histoire des mouvements de gauche. Un premier pôle problématique de la critique institutionnelle serait cette approche d'une critique fondamentale qui construit un extérieur absolu de l'institution, fût-ce sous forme d'une caricature du pathos de l'avant-garde artistique (dans les années 1970, encore) ou du fantasme des anarchismes radicaux. Cette approche ignore les techniques de l'autogouvernement ainsi que les modes de subjectivation qui, au-delà de l'assujettissement institutionnel rigide, contribuent à fabriquer des formes machiniques d'asservissement^[3] – et elle ignore parallèlement le rêve d'espaces affranchis du pouvoir et de l'institution.

L'autre pôle – que l'on rencontre souvent depuis les années 1990 dans les pratiques artistiques critiquant l'institution – serait l'autocritique amoureuse d'elle-même, qui substantialise sa propre implication dans l'institution et refoule l'horizon du changement de son spectre de perceptions. On peut également y inclure la mécompréhension volontaire des approches théoriques de Foucault (l'interprétation de sa théorie du pouvoir comme une impasse sans issue et sans résistance des dispositifs universels du pouvoir) et Bourdieu (l'interprétation hermétique de sa théorie du champ), qui confirme ce qui est établi, institué, consolidé, strié, quadrillé comme étant apparemment la seule chose possible et immuable.

L'évitement de ces deux polarisations suggère un mouvement d'exode, de reniement, de fuite, mais d'une fuite au cours de laquelle on cherche une arme. Un fil rouge relie la remarque de Max Stirner sur « l'abandon de ce qui est établi », qui entre en décomposition à travers cet acte d'abandon, au concept deleuzien des lignes de fuite et à la conceptualisation plus récente de l'exode par Paolo Virno et Antonio Negri : c'est la construction différenciée d'une issue non dialectique par rapport à la pure négation *et* à l'affirmation de l'institution.

Rechercher de telles échappatoires pour sortir de l'impasse de la critique institutionnelle implique aussi avant tout – et c'est l'enjeu de ce texte – un mouvement *conceptuel* de la fuite, l'abandon du concept vicieux de critique institutionnelle, la dissolution de ses composantes conceptuelles et leur recomposition dans une autre généalogie conceptuelle.

II. Contre la fermeture de (dans) l'institution

L'actualisation du concept de critique[4] permet de considérer plus précisément la question de l'institution. En l'occurrence il ne s'agit pas de l'institution en tant que structure et appareil d'Etat immuables, en tant que simple élément d'un système de domination et de répression. Le problème, dans sa forme processuelle, dépasse largement le champ de la critique de l'Etat et du capitalisme : même – et justement – les mouvements sociaux et les machines révolutionnaires ne s'en sortent pas sans les institutions, de même qu'ils ne sont absolument pas à l'abri des phénomènes de structuralisation, de figement et d'institutionnalisation.

Max Stirner, anarchiste individualiste et contradictoire du premier Marx[5], écrit en 1844 son ouvrage post-hégélien et proto-poststructuraliste, *L'unique et sa propriété*. Nous y rencontrons un concept molaire de la révolution à travers lequel Stirner envisage surtout la structuralisation et la Terreur de la Révolution française, et auquel Stirner oppose le concept d'« insurrection » : « La révolution ordonne d'*instituer*, d'instaurer, l'insurrection veut qu'on *se soulève* ou qu'on *s'élève*. »[6] Une telle élévation, une telle insurrection, que Stirner est d'ailleurs obligé d'explicitier pour ne pas être poursuivi en justice[7], ne veut pas se laisser instituer, ne veut pas accepter les institutions comme telles, même celles de la Révolution, dans la mesure où elles se referment d'elles-mêmes. L'insurrection ne fonde pas de « brillantes espérances » sur les institutions ; un nouvel Etat, un nouveau peuple, un nouveau parti, une nouvelle société ne sont pas des options pour Stirner. Le mode de subjectivation de la fermeture de (dans) l'institution signifie en même temps que l'on s'institue soi-même dans l'institution et que l'on s'ajuste soi-même, comme tous les institués.

Félix Guattari, dans ses travaux sur l'analyse institutionnelle, a mis en lumière la tendance à la « structuralisation », comme il désigne la fermeture de (dans) l'institution. Guattari a élaboré son approche spécifique à partir d'une expérience multiple : celle de la lutte contre les variantes staliniennes et eurocommunistes des gauches étatiques et contre les phénomènes de figement des Nouveaux Mouvements Sociaux d'après 1968, mais aussi et surtout à partir de l'expérience du champ micropolitique de la clinique (psychiatrique). Ce qui importait à Guattari dans ces divers contextes, c'était les traductions institutionnelles de la révolution dans sa forme non molaire : « Le projet révolutionnaire, comme machination d'une subversion institutionnelle, aurait à révéler de telles potentialités subjectives et, à chaque étape des luttes, à les prémunir contre leur 'structuralisation' ». [8] Comme le souligne Guattari, il ne suffit pas de penser théoriquement les modèles de cette subversion institutionnelle, mais il s'agit justement d'expérimenter en pratique et d'inventer en tâtonnant des machines qui échappent tendanciellement à la structuralisation. « La question de l'organisation révolutionnaire, c'est celle de la mise en place d'une machine institutionnelle dont les traits distinctifs seraient une axiomatique et une pratique lui garantissant de ne pas se replier sur les différentes structures sociales et tout spécialement sur la structure étatique [...]. »[9]

C'est précisément cette façon élémentaire de traiter les formes d'organisation, cette ouverture permanente des structures sociales et cette protection contre leur fermeture qui ont été et sont encore l'objectif des pratiques offensives de l'insurrection et de la révolution moléculaire, lesquelles engendrent autre chose que des copies et des variantes de ce qui est établi. Chaque fois que les appareils d'Etat tendent vers l'orgique alors qu'en même temps des machines révolutionnaires expérimentent de nouvelles formes d'organisation[10], il se produit une insurrection pour lutter contre la structuralisation : ce fut le cas pendant la Commune de Paris, dans les Soviets et dans toutes les formes d'organisation de type conseil qui ont suivi, c'est-à-dire pendant la révolution espagnole et en mai 1968, pendant la révolte zapatiste et au sein du mouvement altermondialiste. Or en fuyant ce qui est établi on ne résoud absolument pas la question de l'institution. Un premier point de vue consiste à considérer les tendances à la fermeture et au quadrillage des institutions ; l'autre point de vue, qui est complémentaire, consiste à fuir la structuralisation en inventant d'autres formes d'institution.

III. Pouvoir constituant et institution

Le verbe latin *statuo* signifie déjà, même sans préfixe, quelque chose comme établir, disposer, décider. Il s'agit d'un côté du procédé consistant à disposer des choses, à édifier des bâtiments, à disposer des objets ou des hommes dans un certain ordre, mais il s'agit aussi d'actes performatifs de parole ou de position tels que la prononciation de jugements ou même la fondation d'empires. Le substantif *status* (posture, position, état) est aussi statique, au sens littéral, que le verbe correspondant est dynamique.

Le préfixe *con-* modifie surtout le rapport entre le sujet et l'objet de cette *position*, qui devient *com-position* : il s'y ajoute un aspect collectif, une dimension du commun. S'agissant de la disposition des troupes, cela peut simplement signifier la multiplication des objets disposés, l'assemblage de plusieurs composantes. Pour l'aspect performatif de la décision, de la fixation, de la fondation, le composé *constituo* comporte le sens d'une subjectivation collective et d'une position commune. Une convention et une prise de décision commune fondent donc une « con-stitution ». Il semble que soient inhérents à tout cet agencement conceptuel mais surtout au mot *constituo* à la fois l'aspect dynamique de l'établissement, de la disposition, de la fondation et l'aspect fermant de la détermination, de la fixation et de la décision.

Ces deux trames de la constitution se retrouvent également dans les concepts de pouvoir constituant et constitué. A l'origine de ce couple conceptuel se trouve l'histoire du processus constitutionnel pendant la Révolution française. Dès 1789, dans son texte « Qu'est-ce que le tiers-état ? », Emmanuel Joseph Sieyès, protagoniste de la Constitution de 1791, établit une distinction entre le pouvoir constitué et le pouvoir constituant. Chez Sieyès, le pouvoir constitué correspond à la constitution écrite en tant que loi fondamentale et le pouvoir constituant à l'Assemblée constituante.

L'aspect généralement problématique du pouvoir constituant en tant qu'assemblée constituante réside dans la question cruciale de savoir comment on arrive à une telle assemblée et quelles sont les circonstances de sa légitimation. Dans son *Essai sur la révolution*, Hannah Arendt soulève ce « problème de la légitimité de l'appareil du pouvoir nouvellement établi, de ce pouvoir constitué dont l'Assemblée constituante, ou pouvoir constituant, ne pouvait garantir l'autorité étant donné qu'elle-même n'était pas constitutionnelle et ne pouvait pas le devenir, s'étant 'constituée' avant la Constitution. » ^[11] Donc une constitution *avant* la constitution qu'il vaudrait peut-être mieux qualifier d'*institution* et qui implique selon les contextes différentes façons d'instituer, mais aussi différents niveaux de participation.

Arendt met surtout en évidence la distinction entre la Révolution française et la Révolution américaine : en France, c'était l'Assemblée nationale qui, par le pouvoir constituant qu'elle s'était donné à elle-même, avait élaboré la première Constitution pour la nation en suivant un principe déterminé de la représentation ainsi que l'idée d'une « division du travail ». Aux Etats-Unis, la Constitution de 1787 fut discutée paragraphe par paragraphe lors des *townhall meetings* et par les parlements des États, et successivement complétée par des *amendments* ; elle émanait donc d'une infinité de corps constitués et d'un processus en plusieurs étapes.

Ce qui est particulièrement important pour Hannah Arendt, c'est la participation à la Constitution dans le système fédéral des Etats-Unis, car c'est cet aspect qui a induit aux Etats-Unis et en Europe des relations complètement différentes entre la Constitution et la population. A vrai dire, si on y regarde de plus près, la différence du processus constitutionnel en France et en Amérique du Nord n'est pas de nature à ce point principielle qu'elle nous permette de comprendre cette emphase sur le déroulement parfaitement legaliste de la révolution américaine. Abstraction faite de l'exclusion réitérée des femmes, des indigènes et des esclaves, le processus constituant des Etats-Unis était également porté par des assemblées *constituées* et dominé par le principe de la représentation.

Les mêmes problèmes sont naturellement valables aussi pour certains exemples actuels du rapport entre assemblée constituante et constitution. Même dans le cas de la Constitution bolivarienne, c'est le président Chavez qui a convoqué l'Assemblée constituante après son élection en 1999, et, malgré tous les efforts déployés, la question de la participation est restée limitée en raison de l'écart séparant le vote de l'assemblée (juin 2000) et le référendum (décembre 2000). La procédure *top-down* de la Constitution européenne s'est avérée encore moins participative dans la mesure où il n'y a pas eu de diffusion de débats auto-organisés à l'échelon européen ; et quoi qu'on pense du « non » au référendum voté par la France et les Pays-Bas en 2005, la forme creuse de la « démocratie directe » ne remplace absolument pas le fait de consulter la population.^[12] Il faudrait donc interpréter le « non » comme une rupture dirigée contre la forme du référendum pour la question de la Constitution européenne ou, plus généralement, contre la restriction caricaturale du pouvoir constituant à un mécanisme dualiste de oui/non à l'institution ou à la non-institution d'un nouveau pouvoir constitué.

« Le choix d'une constitution, tel était le problème qui préoccupait les cerveaux révolutionnaires ; toute l'histoire politique de la Révolution est remplie par des luttes constitutionnelles et des questions constitutionnelles, de même que les talents sociaux se sont montrés étonnamment féconds en institutions sociales (phalanstères, etc.). C'est au contraire à devenir sans-constitution que tend l'insurgé. »^[13] La pointe anarchiste de Stirner va bien au-delà des reliquats du pouvoir constituant dans la démocratie libérale et représentative, mais il ne revendique pas pour autant la possibilité d'une absence totale de constitution ; il décrit le désir de l'insurgé de s'opposer au striage infini de la production des désirs que provoque l'établissement d'une constitution. Antonio Negri recourt à une tournure semblable, dans son livre sur le pouvoir constituant^[14], pour essayer de déplacer le discours sur le caractère abstrait-général de la constitution et sur les processus constituants vers un discours sur le caractère concret-général d'un « processus absolu ». Ainsi, « [...] une fois passé le moment constituant, le caractère fixe de la constitution prend une allure réactionnaire dans une société fondée sur le développement de l'économie et des libertés ».^[15] Negri commente ainsi la différenciation de la constitution en pouvoir constituant et pouvoir constitué non plus seulement en rapport avec le processus constitutionnel, mais à l'appui de la distinction opérée par Spinoza entre *potentia* et *potestas*.

Quand Negri développe ensuite le concept de pouvoir constituant en tant que processus absolu de l'organisation sociale, il part également du discours sur la constitution, plus précisément de la formule de Jean Antoine Condorcet : « A chaque génération sa constitution ». Avant même que ce principe soit fixé dans la Constitution française de 1793, Condorcet avait dit qu'une génération ne devait pas assujettir les générations futures à ses lois. Negri prend cette injonction au pied de la lettre et va bien au-delà de l'ancienne signification du pouvoir constituant. Il part du principe que le pouvoir constituant non seulement ne peut pas émaner du pouvoir constitué, mais qu'il n'entraîne pas non plus l'institution du pouvoir constitué.^[16] Cela veut d'abord dire que même s'il y avait une constitution incessante au sens où l'entend Condorcet, à savoir une adaptation indéfiniment renouvelée du caractère abstrait-général de la constitution au concret-général, le problème fondamental de la représentation, de la division du travail entre les représentants et les représentés, de la séparation entre pouvoir constituant et constitué resterait d'actualité.

Negri pose par conséquent la question de savoir à quoi ressemblerait un pouvoir constituant qui, au lieu de produire des constitutions séparées de lui-même, se *constituerait lui-même* : un pouvoir con-stituant en tant que com-position qui se constitue elle-même au cours d'un processus collectif. L'anarchisme individuel de Stirner formule l'enchaînement des singularités avec les concepts d'« association » [*Verein*] et de « relation » [*Verkehr*], tandis que Negri essaie, avec une auto-constitution pensée collectivement, de placer au cœur de ses réflexions immanentes et transgressives le commun, la collectivité, un nouveau concept de communisme. Le pouvoir constituant se constitue lui-même, mais non plus comme dans la Constituante française en tant qu'unité dans la multiplicité, non plus en tant qu'unité qui représente le nombre. Au lieu d'être la constitution d'une nation en tant que *corps unique* qui « ébauche lui-même » sa constitution, le pouvoir constituant est une

multiplicité sans unité, sans unification. Stirner et Negri aboutissent ainsi à une pensée qui pousse continuellement au-delà de la constitution : de même que l'insurgé de Stirner vise l'absence de constitution, la *repubblica costituente* de Negri est « une République qui vient avant l'État, qui vient du dehors de l'État. Le paradoxe constitutionnel de la République constituante réside dans le fait que le processus constitutionnel est sans fin, que la Révolution ne s'achève jamais. » [17]

C'est exactement dans ce sens qu'il faut comprendre la phrase de Stirner sur le « devenir sans-constitution » : comme un processus non clos et une révolution/insurrection non molaire. [18] Elle renvoie à la possibilité d'un agencement de singularités sans constitution, mais non pas sans pouvoir constituant ni institution. Cette institution ne doit pas instaurer un pouvoir constitué mais elle aboutit à une auto-institution, à une auto-institution : Stirner dit que « l'insurrection nous amène à ne plus nous *laisser* régir, mais à nous régir nous-mêmes. » [19] Si on analyse le pouvoir constituant dans son rapport à l'institution, c'est surtout la *modalité* de cette institution qui s'impose à la vue, c'est-à-dire la question de savoir où se situe l'événement instituant par rapport au processus du pouvoir constituant, quelle proportion de *composition*, quelle forme prend dans l'institution le commun, le *con-* de constitution. La modalité de l'institution n'agit pas seulement sur un plan symbolique, sa tendance à un positionnement autoritaire *ou* à une *com-position* du singulier est décisive.

IV. Le long souffle de la pratique instituante

L'étude de la généalogie du pouvoir constituant nous apprend que la question de l'institution a été résolue de manières très diverses : les modes d'institution des processus constitutionnels en France et aux États-Unis sont aussi différents à la fin du XVIII^e siècle qu'aujourd'hui, et l'avenir des modèles d'organisation politique se décide souvent en fonction de l'événement instituant. J'aimerais approfondir cette question à l'appui de certaines pratiques artistiques et politiques des années 1930, 1950 et 1990, qui ont développé diverses formes d'institution et différentes qualités de participation. Ce passage de la théorie constitutionnelle à des micropolitiques spécifiques me semble indiqué pour étudier dans ce qu'il a d'apparemment simple le déploiement du pouvoir constituant et de la pratique instituante – non pas en tant que réplique au phénomène macropolitique des grandes transformations, mais en tant que processus transversaux qui par leurs corrélations cassent le dualisme micro/macro.

Dix ans après que le Proletcult soviétique eut commencé à ouvrir le théâtre à tout le monde, Bertolt Brecht, qui s'inscrivait dans cette ligne de désintégration du théâtre bourgeois de l'empathie, répondit à la question de la participation et de l'activation du public théâtral par un geste paradoxal de *fermeture* radicale : il élaborait à la fin des années 1920, à partir de ses divers essais de théâtre épique, une forme rigoureuse de pièce didactique où les publics précisément déterminés deviennent des « actifs » : « la pièce didactique enseigne par le fait qu'elle est jouée et non par le fait qu'elle est vue. » [20] Brecht s'est distancié du théâtre en tant que lieu de démonstration, du public en tant que figure réceptive et du texte en tant que forme close, et il a conçu un théâtre pour exécutants seulement, en reconnaissance de ceux qui y participent activement. L'enseignement de la pièce didactique consistait dans le fait de jouer jusqu'au bout toutes les positions et tous les rôles possibles, en changeant constamment de perspective. Ainsi, Brecht refusait résolument d'imposer au public des représentations de *La Décision*, pièce qu'il qualifiait d'« outil de travail pédagogique avec des étudiants de l'école marxiste et des collectifs prolétariens » [21], avec des chœurs d'ouvriers, des groupes d'amateurs, des chœurs et orchestres d'élèves. Mais il est certain que l'institution brechtienne de ce *publicum* activé n'a duré qu'un temps et supposait comme condition préalable une production solitaire du texte.

L'Internationale Situationniste s'est au contraire présentée comme un collectif qui se servait du texte plutôt comme un medium discursif et politisant à travers les manifestes et les revues, mais sans le poser comme une condition de sa pratique de construction des situations. Dès le début, dans les années 1950, il ne devait s'agir

ni d'instituer quelque chose de façon autoritaire et solitaire, ni de se laisser passivement porter dans des situations quasi naturelles. La question qui se posait pour l'IS était la suivante : « Quel mélange, quelles interactions, doivent survenir entre l'écoulement (et les résurgences) du 'moment naturel', au sens d'Henri Lefebvre, et certains éléments artificiellement *construits* ; donc introduits dans cet écoulement et le perturbant, quantitativement et, surtout, qualitativement ? » [22]. Le fait qu'on eût besoin, au-delà des « moments naturels », d'une intervention consciente et directe pour construire une situation est déjà induit par les termes *créer* et *construire*, qui sont toujours employés en rapport avec la situation situationniste. En conséquence, une situation construite est, selon la définition situationniste « un moment de la vie, concrètement et délibérément construit par l'organisation collective d'une ambiance unitaire et d'un jeu d'événements » [23]. Un aspect important de la construction de situations consistait en particulier, en lien avec la tradition brechtienne, à contrecarrer la mise en place des relations entre la scène et le public, entre les acteurs et les spectateurs. Le rôle du public devait toujours se réduire tandis qu'augmentait la participation de ceux qui ne seraient plus des acteurs mais des « viveurs », du moins dans l'idéal.

S'agissant de la pratique situationniste concrète, l'IS, dès 1958, fait preuve de pragmatisme en limitant en réalité la collectivité des « viveurs » à une hiérarchie à trois niveaux. Prééminence est accordée au metteur en scène en tant que coordinateur en chef à qui il revient aussi d'intervenir dans les événements, tandis que le deuxième niveau de ceux qui vivent consciemment la situation coopère directement et que dans le troisième niveau il conviendrait de *réduire* à l'action un public passif, entraîné par hasard dans la situation [24]. Malgré la forme collective de cette institution, le problème de la participation n'était manifestement pas du tout résolu, notamment dans le troisième niveau du public passif. C'est seulement autour de Mai 1968 que l'IS a réussi, en tant qu'agencement discursif, une *ouverture* dans l'espace confus et imprévisible de la machine révolutionnaire, mais pour se dissoudre peu après. [25]

Un grand nombre de pratiques politico-artistiques ont vu le jour dans les années 1990 et se sont développées en corrélation avec divers mouvements sociaux à la fois locaux et mondiaux. Les rapports quelque peu durcis et hiérarchisés de l'art et de la politique se sont ainsi assouplis sur certains points particulièrement brûlants. Au début des années 1990 est née à Hambourg, dans le contexte social du mouvement autonome des squatteurs de la Hafenstraße, de la population alternative du quartier chaud de Sankt-Pauli et de ses initiatives sociales, et en lien également avec les pratiques artistiques collectives des arts plastiques politisés et le milieu pop de gauche gravitant autour du Golden Pudel Club, une initiative d'urbanisation par le bas. Au début, vers 1994, il s'agissait simplement d'empêcher les constructions prévues sur les rives de l'Elbe, avec la fausse allégation qu'il allait y avoir un parc. Puis s'est développée à partir de là la fiction d'un parc d'une autre sorte : *Park Fiction*. La formation auto-organisée d'un foyer de *gentrification* n'était pas seulement censée attaquer l'appareil d'Etat de la politique urbaine traditionnelle, mais aussi la participation limitée des citoyens qui suscite des formes contrôlées d'activation et l'apaisement gouvernemental. Le but de *Park Fiction* n'était pas tant de favoriser un processus ordonné d'aménagement urbain alternatif que d'inaugurer un processus sauvage de production de désir.

L'idée de stimuler la production collective de désir a été à la base d'une série de manifestations (Park Fiction 0-5) dans les années 1995 et 1996. « Il s'agissait moins pour nous, d'abord, d'analyser les désirs. Ou, pour le dire autrement, nous considérions comme une partie de notre travail le fait d'apprendre à formuler des désirs. » [26] Toutes sortes de conférences sur le parc et la politique, des expositions, des rave-parties, des soirées vidéo montrant des formes de parcs inhabituelles ont accéléré la production de désir et de savoir en posant la question de tout ce que pourrait être un parc. Ces diverses impulsions étaient censées aider les désirs à devenir plus grandioses.

En octobre 1997, une réalisation importante fut celle du « container de l'aménagement » : pendant six mois, une agence d'urbanisme fut ouverte au moins deux jours par semaine dans un container installé sur place. Les étranges outils de l'institution des désirs comprenaient un « bureau de pétrissage », les archives des désirs, une

bibliothèque-jardin, des ustensiles de bricolage, peinture et dessin, du matériel informatique et les documents plus traditionnels de l'aménagement urbain. Lors de plus de 200 visites à domicile ou dans leur magasin, on proposa aux personnes qui n'avaient pas encore accès au projet d'intervenir avec un « kit d'action » portable (une version miniature du container de l'aménagement). En avril 1998 eut lieu à l'occasion d'un conseil de quartier une présentation détaillée des résultats, suivie d'une discussion. [27]

Le film *Park Fiction Film*, réalisé en 1999 par Margit Czenki, allait bien au-delà du documentaire classique, dans la mesure où il faisait partie intégrante de la production collective des désirs relatifs à un parc qui n'existait pas encore : « Les désirs vont quitter l'appartement et descendre dans la rue », tel était le sous-titre suggestif qui reliait le pouvoir constitué des désirs à la promesse du devenir-public. Et en effet les désirs s'envolèrent lentement de l'espace strié qui sépare le privé du politique. Leur éventail s'étendait des cris d'oiseaux enregistrés et des haies de buis taillées en caniche, d'une cabane dans les arbres en forme de fraise mûre et des boîtes aux lettres pour les jeunes dont les parents contrôlent le courrier à la maison, à un cinéma en plein air et un gymnase au toit couvert de verdure avec des palmiers en bois sur rails, une fontaine aux pirates, des plates-formes de bronzage et de barbecue sur rail, des morceaux de pelouse roulants, en passant par un boulevard des possibilités refoulées par la rue, des jardins à thé et des vergers, des bancs, des fleurs, la sculpture culinaire d'une déesse inca crachant du feu, une piste de course pour les chiens, un toboggan aquatique dans l'Elbe (enfin propre), et enfin un « Trash Park » contenant les ordures indestructibles de la prospérité, qui était censé refléter les conditions sociales du quartier.

En se présentant comme un projet artistique dans l'espace public on ne cherchait pas seulement à faire subventionner cette « phase de désirs » par la municipalité, mais aussi à permettre la réalisation processuelle du parc. Au milieu de cette période de réalisation architecturale, durant laquelle il fallut de plus en plus lutter contre l'obstruction de la part des autorités, *Park Fiction* a été invité en 2002 à la onzième édition de la *Documenta*, ce qui lui donna l'occasion de promouvoir la documentation et l'archivage, avec des moyens encore une fois non conventionnels, au lieu de faire une intervention spectaculaire spécifiquement conçue pour Kassel. [28] En 2003 enfin, juste à temps pour le congrès organisé par *Park Fiction*, « Unlikely encounters in urban space », auquel participèrent des activistes venus des quatre coins du monde, on ouvrit enfin en partie le parc aux multiples îles : le tapis volant et l'île aux palmiers, un petit amphithéâtre derrière le Golden Pudel Club, les jardins du voisinage autour de l'église Sankt-Pauli et le terrain de pétanque baptisé « Petit déjeuner en plein air ». En 2005 vinrent s'y ajouter trois solariums en plein air, le terrain de tartan aux motifs de tulipes, le jardin des chiens avec le portail-caniche et la haie de buis taillée en forme de caniche, le système de passerelles du parc Schauermann, deux jardins de simples devant le presbytère et le jardin de bambous du politicien modeste. [29]

La fontaine aux pirates et la cabane dans les arbres en forme de fraise attendent encore leur heure. Mais la pratique instituante et irrévocable de *Park Fiction* attend surtout une contextualisation adéquate des « objets » qu'elle a consolidés. Le processus par lequel s'est créé le parc – et c'est un problème plus général de l'art dans l'espace public auquel on prête rarement attention – n'est pas visible dans ces « objets », la force explosive de leur histoire, la jonction du singulier et du collectif dans la production des désirs reste cachée. Après que les autorités eurent empêché la création de modèles d'archivage accessibles et plus complexes, *Park Fiction* a fini par élaborer un projet d'« archives explosées » avec un boulevard sculpté des désirs non réalisés et un accès électronique aux archives.

Continuant à développer le concept de pouvoir constituant élaboré par Negri, *Park Fiction* emploie celui de « pratique constituante » pour se désigner lui-même. Mais la description des incitations incessantes à la production collective de désir devrait avoir aussi et surtout mis en évidence la qualité en tant que pratique instituante. En ce qui concerne les deux composantes principales, et qui sont liées, de la pratique instituante, on peut reconnaître que la pluralisation de l'événement instituant entraîne également une plus forte participation à l'institution : c'est justement la connexion de si nombreuses institutions incessantes et

diversement composées qui empêche un mode autoritaire d'institution tout en agissant contre la fermeture de (dans) l'« institution » Park Fiction. Les divers agencements de l'auto-organisation favorisent une large participation à l'institution parce qu'en tant que pouvoir constituant elles se recomposent sans cesse et se rattachent régulièrement à de nouveaux combats locaux et mondiaux. Dans l'histoire passée et présente de la Hafenstraße, dans le contexte mélangé du Golden Pudel Club et de son petit pendant en matière de groupe de discussion, le Butt-Club, dans l'agencement social effiloché de ce quartier, *Park Fiction* est avant tout une pratique continuellement insistante de l'institution : c'est un déferlement d'impulsions, petites et grandes, à s'insurger collectivement et à créer un pouvoir constituant, c'est une série d'événements pendant lesquels on apprend à formuler des désirs, c'est un éternel recommencement, une pratique institutante qui insuffle énormément de choses à énormément de gens et qui a en même temps un souffle considérablement long.

Je remercie Isabell Lorey, Stefan Nowotny et Alice Pechriggl pour leurs conseils et leurs critiques.

[1] Max Stirner, *L'Unique et sa propriété*. Paris, Stock, 1899, p. 250. Trad. R.L. Reclaire.

[2] <http://eipcp.net/transversal/0106>. Voir en particulier mon texte introductif sur le sujet (« Instituent Practices Fleeing, Instituting, Transforming », dont les idées sont synthétisées et approfondies ici.

[3] Gilles Deleuze / Félix Guattari, *Mille plateaux*, Paris, Minuit, 1980, p. 570-573 ; Maurizio Lazzarato, « La Machine », <http://eipcp.net/transversal/1106/lazzarato/fr>.

[4] Pour être complet, il faudrait conceptualiser la notion de critique comme un mouvement entre la critique institutionnelle et l'autocritique, qui se rattache à la critique de la société. J'ai tenté dans plusieurs textes d'approfondir en ce sens l'analyse du concept antique de *parrhesia* que Foucault développe surtout dans ses conférences de Berkeley en 1983. Voir Gerald Raunig, « La double critique de la parrhesia. Réponse à la question 'Qu'est-ce qu'une institution (artistique) progressiste ?' », <http://eipcp.net/transversal/0504/raunig/fr> ; Raunig, « Instituent Practices Fleeing, Instituting, Transforming », <http://eipcp.net/transversal/0106/raunig/en> ; concernant l'actualisation du concept de critique, voir les textes du numéro « Kritik » de *transversal*, <http://eipcp.net/transversal/0806>.

[5] Voir les recoupements entre l'œuvre majeure de Stirner, *L'Unique et sa propriété*, et celle de Marx et Engels, *La sainte famille ou Critique de la critique critique*, ainsi que la critique dirigée contre Stirner en tant que « saint Max » dans *L'idéologie allemande* des mêmes auteurs.

[6] Stirner, *op.cit.*, p. 250.

[7] *Ibid.*, p. 250, note : « Pour me garantir contre toute poursuite criminelle, je ferai, par surcroît de précaution, expressément remarquer que je prends le mot 'insurrection' dans son sens étymologique et non dans l'acception restreinte sur laquelle sont suspendues les foudres du Code pénal. »

[8] Félix Guattari, « Machine et structure » in *Psychanalyse et transversalité*, Paris, La Découverte 2003, p. 248.

[9] *Ibid.*, p. 247.

- [10] Voir Gerald Raunig, *Kunst und Revolution. Künstlerischer Aktivismus im langen 20. Jahrhundert*, Vienne, Turia + Kant 2005, p. 76–92 ; la version anglaise paraîtra à l'automne 2007 : *Art and Revolution. Transversals, Monsters, and Machines*, New York/Los Angeles, Semiotext(e)/MIT Press 2007.
- [11] Hannah Arendt, *Über die Revolution*. Munich/Zurich, Piper, 2000, p. 211 [*Essai sur la révolution*, Paris, Gallimard, 1985].
- [12] Voir Raunig, « Ein Bolivarianischer Prozess für Europa! », <http://eipcp.net/policies/dpie/raunig1/de>.
- [13] Stirner, *op.cit.*, p. 250 [traduction modifiée].
- [14] Negri, *Insurgencies. Constituent Power and the Modern State*, Minneapolis/London, University of Minnesota 1999. Dans la version italienne originale parue en 1992, le livre est intitulé *Il potere costituente : saggio sulle alternative del moderno* et étudie le concept du pouvoir constituant à l'appui de Machiavel, James Harrington, et des révolutions américaine, française et russe.
- [15] Negri, « La République constituante », in *Multitudes* : <http://multitudes.samizdat.net/La-republique-constituante.html>, traduit de l'italien par Giselle Donnard.
- [16] Voir Negri, *Insurgencies*, p. 21.
- [17] Negri, « La République constituante », *op. cit.*
- [18] En utilisant la formule deleuzienne « devenir sans-constitution », je voudrais proposer une interprétation de l'« insurrection » de Stirner qui met en évidence la molécularité et la processualité et me démarquer ainsi, fût-ce de façon précaire, de l'interprétation de certaines idéologies de droite qui se sont accaparées de Stirner.
- [19] Stirner, *op. cit.*, p. 250.
- [20] Brecht, *Die Maßnahme. Kritische Ausgabe mit einer Spielanleitung von Reiner Steinweg*, Frankfurt/Main, Suhrkamp 1972, p. 251. [*La Décision* in Théâtre complet (vol.7), Paris, l'Arche, 1978-80]
- [21] *Ibid.*, p. 248.
- [22] I.S., « Théorie des moments et construction des situations », in *Internationale Situationniste. Bulletin central édité par les sections de l'Internationale situationniste*. N°4, juin 1960.
- [23] I.S., « Problèmes préliminaires à la construction d'une situation » in *Internationale Situationniste. Bulletin central édité par les sections de l'Internationale situationniste*. N°1, juin 1958.
- [24] *Ibid.*
- [25] Voir Raunig, *Kunst und Revolution*, p. 160-168.
- [26] Christoph Schäfer et Cathy Skene lors d'une interview avec Hans-Christian Dany, « Tout ce que pourrait être un parc. Une conversation avec Christoph Schäfer et Cathy Skene » in *Kritik* 2/96, p. 56.
- [27] Voir Christoph Schäfer, « Der Garten des bescheidenen Politikers », in *Kulturrisse* 02/01, p. 28-30.
- [28] Comme l'a fait par exemple Thomas Hirschhorn dans le cadre de la même *Documenta*.
- [29] On trouvera des documents et des textes complémentaires à cette adresse : <http://parkfiction.org/>.